

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt et le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry STEMART, Maire.

Date de la convocation : 24 juin 2020

Date d'affichage des délibérations : 2 juillet 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Thierry STEMART, Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Daniel REICHERT, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN et Massimo PICCIOTTI.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : M. Olivier ROMAIN excusé

Madame Valérie Semmelbeck est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Participation des riverains de Lidrequin à l'assainissement
- 2- Compte de gestion 2019
- 3- Compte administratif 2019
- 4- Affectation du résultat 2019
- 5- Vote des taxes pour 2020
- 6- Budget primitif 2020
- 7- Proposition de nomination à la CCID (Commission communale des impôts directs)

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes

- - - Délibérations - - -

1°) Participation des riverains de Lidrequin à l'assainissement.

Délibération n° 151DCM200301

Codification : 7.1 Décisions budgétaires

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 28 février 2018, le Conseil municipal avait décidé, pour permettre à l'ensemble des foyers de la commune d'être en règle vis-à-vis du respect des normes d'assainissement, de procéder à la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif des 6 habitations du hameau de Lidrequin.

Ces travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du bureau LVRD et en relation avec les services du SPANC de la Communauté de communes du Saulnois.

Afin d'assurer le financement de cette opération, il y a lieu de fixer définitivement la participation de chacun des six riverains concerné.

Monsieur le Maire rappelle que les conventions signées par les riverains prévoyaient un montant prévisionnel de 3.000,00 euros par fosse réhabilitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer à **3.000,00 € (trois mille euros)** la participation de chaque foyer de Lidrequin ayant bénéficié de la mise aux normes de son installation d'assainissement autonome ;

- **CHARGE** le maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

Résultat du vote : unanimité

2°) Comptes de gestion de l'exercice 2019

Délibération n° 151DCM200302 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Madame Christine BIENTZ, Trésorière de Château-Salins, sont en tous points identiques aux comptes administratifs du maire et propose au Conseil municipal de les adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2019 établis par Madame Christine BIENTZ, Trésorière de Château-Salins, Receveur Municipal de Conthil.

Résultat du vote : unanimité

3°) Comptes administratifs de 2019 (principal et assainissement)

Délibération n° 151DCM200303 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2019. Ceux-ci laissent apparaître à leurs clôtures, les résultats suivants :

Pour le budget principal :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	237.456,11 €
Section d'Investissement :	Excédent de	66.211,85 €

Pour le budget annexe d'assainissement :

Section d'exploitation :	Excédent de	38.560,95 €
Section d'investissement :	Excédent de	27.591,94 €

Après avoir répondu aux diverses questions concernant le compte administratif, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Madame Valérie Semmelbeck, deuxième adjoint, et quitte la salle du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.

Résultat du vote : Unanimité des présents.

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement.

Résultat du vote : Unanimité

Monsieur le Maire est ensuite invité à regagner la salle et à reprendre la présidence de séance, ce qu'il fait aussitôt.

4°) Affectation du résultat de fonctionnement de 2019

Délibération n° 151DCM200304 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	265.690,87 €	
- d'investissement	117.033,20 €	
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	237.456,11 €	
- d'investissement	66.211,85 €	
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		0,00 €
- en recettes		0,00 €
SOLDE		0,00 €
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au résultat d'investissement		0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement**

(art. 002 "Déficit antérieur reporté)	0,00 €
--	---------------

2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)

	0,00 €
--	---------------

AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT

également au compte 1068

ou

article 002 "excédent antérieur reporté"

	237.456,11 €
--	---------------------

Résultat du vote : Unanimité

De même, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement » ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR

	Excédent	Déficit
- de fonctionnement		- 73.251,56 €
- d'investissement	91.809,53 €.	

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	38.560,95 €	
- d'investissement	27.591,94 €	

RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- en dépenses	0,00 €
- en recettes	0,00 €
SOLDE	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif,

s'ajoute au résultat d'investissement

	0,00 €
--	---------------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement**

(art. 002 "Déficit antérieur reporté)	0,00 €
--	---------------

2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)

	0,00 €
--	---------------

AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT

également au compte 1068

ou

article 002 "déficit antérieur reporté"

	38.560,95 €
--	--------------------

Résultat du vote : Unanimité

5°) Vote du taux des taxes directes locales pour 2020

Délibération n° 151DCM200305 Codification : 7.2 Fiscalité

Monsieur le Maire indique que pour équilibrer le budget, il est nécessaire de modifier le taux des taxes directes locales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de fixer le taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

Taxes	Pour mémoire taux 2019	Taux	Bases prévisionnelles 2020	Produit attendu
Taxe d'habitation	15,84 %	Montant gelé et versé par l'Etat		11.817
Taxe sur le foncier bâti	11,75 %	16,47 %	60.300	9.931
Taxe sur le foncier non bâti	12,83 %	17,98 %	43.900	7.893

Résultat du vote : Unanimité.

6°) Budgets primitifs 2020 (principal et annexe assainissement)

Délibération n° 151DCM200306 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	341.157,11 €	en recettes et en dépenses
Section d'investissement :	218.424,85 €	en recettes et en dépenses

En ce qui concerne le budget annexe assainissement pour l'exercice 2020, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	151.378,95 €	en recettes et en dépenses
Section d'investissement	99.309,94 €	en recettes et en dépenses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe « assainissement » tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

7°) Proposition de nominations à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire indique que par courrier du , Monsieur le Directeur départemental des Services Fiscaux de la Moselle, lui demande de proposer 12 personnes en qualité de titulaires et 12 personnes en qualité de suppléants parmi lesquels ses services désigneront 6 titulaires et 6 suppléants qui siégeront pendant la durée du mandat soit jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Parmi les délégués, il y a lieu de désigner 2 titulaires et 2 suppléants domiciliés hors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, propose :

Délégués titulaires :

Nom Prénom	Profession	T H	TFB	TFNB	CFE
DARDART Jean-Marc	Peintre	X	X	X	X
DOMMERC Annick	Infirmière	X	X		X
COLIN Bruno	Salarié agricole	X	X	X	
ROMAIN Olivier	Cadre retraité	X	X	X	
DESHAYES Romain	Salarié agricole	X	X		
SCHREINER Valérie	Salariée secteur privé	X	X		
SEMMELBECK Valérie	Aide maternelle	X	X		
JEANPERT André	Vétérinaire retraité	X	X	X	
WALTER Denis	Salarié secteur privé	X	X		
FRIEDERICH Lionel	Retraité	X	X		
PICCIOTTI Isabelle	Aide-soignante	X	X		
HASTENTEUFEL Michel	Peintre en bâtiment	X	X		X

Délégués suppléants :

Nom Prénom	Profession	T H	TFB	TFNB	CFE
VILMINT Armand	Retraité	X	X	X	
BALAND François	Agriculteur	X	X		
SCHAUBERT Pascal	Cadre associatif	X	X		
DESHAYES Dominique	Agriculteur	X	X	X	
CANTENEUR Jacques	Agriculteur	X	X	X	
THOLEY Michel	Retraité	X	X	X	
BOUTALEB Azzedine	Ouvrier secteur privé	X	X		
DARDART Eliane	Mère au foyer	X	X		
JEANPERT Pierre	Agriculteur	X	X	X	
WITTMER Denis	Employé secteur privé	X	X		
SEMMELBECK Gérard	Artisan retraité		X		X

HOUPIN Henri	Retraité			X	
--------------	----------	--	--	---	--

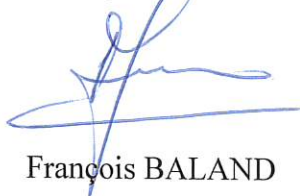
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21 heures 30 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Thierry STEMART



François BALAND



Eric LOETSCHER



Bruno COLIN



Les Adjoints et Conseillers municipaux :

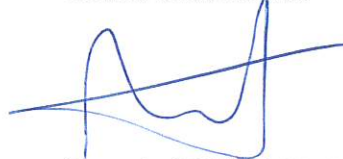
Olivier ROMAIN



Valérie SEMMELBECK



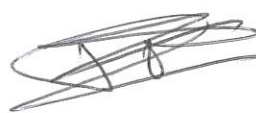
Daniel REICHERT



Michel HASTENTEUFEL



Romain DESHAYES



Isabelle WITTMER



Massimo PICCIOTTI

